

MAIRIE DE ST GENEST LACHAMP

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 DECEMBRE 2022.

Le Conseil Municipal de ST GENEST LACHAMP, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Madame le Maire MERCURY Sonia, le vendredi 09 décembre 2022 à 16 heures 30.

Etaient présents : MERCURY Sonia, MARTIN Eliane, SENO Yves, SOULAGEON Pierrette, DESROIS Gilbert, LEPINE Nadine, DURAND Pierre, SIEBERT Joachim.

Secrétaire de séance : SOULAGEON Pierrette.

1- Départ à la retraite de LADREYT Jean :

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal que suite à la demande de retraite de l'employé communal, celui-ci sera radié des cadres de la commune au 16 février 2023 et qu'il est donc nécessaire de faire un appel à candidature pour le remplacer.

2- Point sur le déneigement :

Madame le Maire fait savoir au conseil municipal que le prestataire pour le déneigement est prêt à intervenir et rappelle le montant des frais engagés pour l'adaptation de l'ancien matériel communal sur le nouveau tracteur.

3- Eclairage public :

Suite à l'interrogation de certains élus et administrés concernant l'état du parc d'éclairage public et sa consommation électrique, il a été demandé au Syndicat d'Energies de l'Ardèche d'en faire son analyse. La réponse du SDE07 est qu'à l'heure actuelle, la commune est équipée de la dernière génération de lampes juste avant la LED, que le parc d'éclairage public est relativement peu énergivore et qu'il n'y aurait quasiment pas de retour sur investissement si nous devions, à ce jour, investir pour des LED car le parc est peu consommateur. De la même façon que de mettre en place des coupures serait coûteux car il faudrait équiper toutes les armoires et toutes les lampes isolées d'horloges astronomiques et de programmeurs.

4- Bulletin municipal :

Présentation par Mr DURAND d'une ébauche de questionnaire qui pourrait être insérée au prochain bulletin pour recueillir l'avis des administrés. Une réunion de travail est programmée pour finaliser ce questionnaire.

5- DIVERS – Départ gîte « les Bruyères » :

Suite au courrier reçu de Monsieur SABY Léandre dénonçant son bail, Madame le Maire informe le conseil que son départ devrait avoir lieu d'ici le 17 janvier 2023.

6- DIVERS – Bon cadeau de Noël :

Madame le Maire expose au conseil que les agents de la fonction publique n'ont pas le droit à une prime de fin d'année mais que certaines communes ont mis en place des bons de Noël à valoir chez les commerçants du Cheylard. Après en avoir délibéré le conseil municipal décide de mettre d'accorder des bons de Noël aux employés de la commune au prorata de leur présence dans l'année.

7- DIVERS – Demande de subvention maison médicale des Boutières:

Suite à la réception d'une demande de subvention de la part de la maison médicale des Boutières pour participer au frais de logement des stagiaires, le conseil décide de se rapprocher de la communauté de communes Val'Eyrieux pour savoir si cette participation financière est de leur ressort ou de celui des communes du secteur.